

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 29 septembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 septembre 2016

Publié le 30 septembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	Mme Florence LUCISANO
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	M. Jean-Yves PIAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.
Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Michel ROTGER	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Gaston FOUCHERES	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à M. Gilbert MENUT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF
Approbation des règlements de service Eau et Assainissement

Les règlements des services de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Dijon ont pour objet de définir les conditions et les modalités auxquelles sont soumis l'usage de l'eau potable et le déversement des eaux usées dans les réseaux publics.

Ils sont identiques pour toutes les communes du Grand Dijon.

Des évolutions réglementaires, mais aussi la gestion de demande d'usages particuliers demandent à ce que ces règlements soient aujourd'hui adaptés ou complétés.

Ces modifications portent sur :

- les dispositions relatives à la contractualisation des abonnements, en particulier à distance, issues de la loi n°2014-344 du 14 mars 2014 relative à la consommation, dite loi « *Hamon* »,
- les dispositions relatives à l'interdiction de coupures d'eau aux résidences principales des usagers particuliers tout au long de l'année, issues de la loi n° 2013-312 du 5 avril 2013, dite loi « *Brottes* »,
- les dispositions relatives à l'obligation des Collectivités compétentes en eau potable et en assainissement de contrôler les installations privatives dès lors que ces installations sont alimentées en eau, partiellement ou totalement, par une source qui ne relève pas d'un service public (art. R 2224-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et qu'un rejet de ces eaux se fait vers le réseau public d'assainissement (art. R 2224-19-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les nouveaux règlements de service proposés à la commission reflètent ces évolutions réglementaires et organisationnelles.

Après avoir pris connaissance du dossier au travers des informations transmises aux membres de notre assemblée et,

Vu l'avis de la Commission Environnement et service d'intérêt collectif,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les nouveaux règlements des services de l'eau et de l'assainissement du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à ces nouveaux règlements de service.

SCRUTIN : POUR : 75
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS